

MOTOCROSS

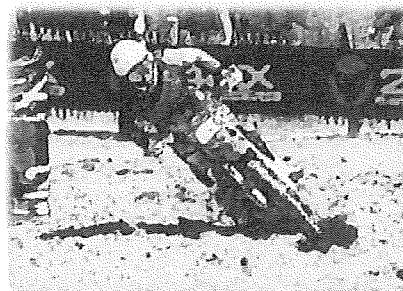
SOLO / SIDE-CAR / QUAD



RÈGLEMENT PARTICULIER 2017

N° d'épreuve FFM 176
Moto-Club Mesland-Herbault
N° d'affiliation C0572
Date 10 septembre 2017
Lieu HERBAULT
Organisateur technique --- Godeau Benjamin
Adresse La Chouannerie 41150 MESLAND
E-mail motocross.mesland.herbault@gmail.com
Téléphone 0624062269

Organisateur



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Geray Claude	Licence :	odc 011388
Président du Jury ou Arbitre*	Barbier Alain	Licence :	ott 265452
Membre du Jury	Gauthier Claude	Licence :	odc 036368
Membre du Jury	Dauvois Patrice	Licence :	007902
Commissaire technique responsable	Bouthelot Eric	Licence :	ott 224968
Responsable du chronométrage	Jamet Lydia	Licence :	ott 250604

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age min	Age max	Cylindrée	Tarif et Description
national NCO	13	-	125 a 650 41	40 € MC Mesland-Herbault
national moto ancienne	13	-	125 a 650 41	30€ MC Mesland-Herbault
national veteran	38	-	125 a 650 41	40€ Responsable du national
de ligue minicross 65 & 85 cm3	7	11	65 et 85 cm3	30€ engage sport

Engagement :

Site Internet
 Contact **Godeau Benjamin**
 Adresse **La Chouannerie 41150 Me**
 Téléphone **062406226** E-mail **motocross.mesland**

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
 Tarif : **10€**
 Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avvertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical **Fortuna Antonio**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **BLOIS**

Nombre d'ambulance(s) **3**

Temps de trajet (en min) **15**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site **La Tremblaille**

Adresse **41190 Herbault**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1820 m**

Largeur minimum de la piste **7 metre**

Largeur de la grille **42 metr**

Longueur de la ligne droite de départ **80 metr**

Nombre d'OCP* **28**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais :

En manche :



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

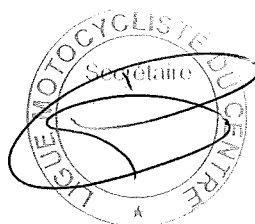
Visa du Moto-Club

Date : **03/07/2017**



Visa de la Ligue

Date : **19 JUL. 2017**



Visa de la FFM

Date :

Numéro :